

1^{er} mai 2023

Avenir sopra-steria

100% Salariés, Indépendants et Engagés

Et si SOPRA STERIA acceptait le partage des bénéfices avec ses salariés ?

A SOPRA STERIA I2S, la participation aux résultats 2022 est de 927 K€ à verser aux salariés I2S en 2023. La direction a tenté d'appliquer une répartition proportionnelle aux salaires mais AVENIR a agi pour une répartition équitable en fonction du temps de présence. Touché !

Traid Union a refusé en CSE la répartition équitable à l'ensemble des salariés d'I2S puis s'est résignée face à l'injustice subie pour les salariés payés au SMIC. S3I s'était rangé derrière Traid Union sans réagir !

La participation devrait être de 450 € environ pour chaque salarié à temps plein grâce à AVENIR.

A SOPRA STERIA GROUP, la direction impose une participation nulle aux résultats alors qu'elle aurait dû être d'au moins 15 M€ en fonction des résultats France. Formidable selon STROMAE !

Le syndicat AVENIR dérange fortement la direction de SOPRA STERIA depuis plus de 17 ans en raison de son indépendance totale de l'employeur et de son efficacité dans la défense des intérêts individuels et collectifs des salariés ... d'abord à l'amiable ... et si besoin par des actions précises y compris des saisines judiciaires ou des actions sur le terrain ...

Le syndicat AVENIR fait face à tout abus du Management qui porte atteinte à vos droits.

Nous privilégions les résultats pour les salariés et agissons en toute discrétion.

Le bouche à oreille permet aux salariés de connaître nos résultats depuis 2006 dans l'entreprise et des solutions apportées ... y compris lorsque la mauvaise foi ne laissait pas de chances au salarié.

Que dire d'un employeur :

1. qui est injuste et n'augmente pas pendant plusieurs années une grande partie de ses salariés ... et qui a admis ses dérives grâce aux actions d'AVENIR ... avant ou après action ...
2. qui dédouble ses dividendes et les augmentations du haut management dit DHG alors qu'il retient les augmentations des autres salariés en période de forte inflation ... tout en maintenant la participation aux résultats à SSG à zéro en utilisant son ingénierie fiscale ...
3. qui couvre des agissements de harcèlements sexuels et sexistes y compris des gestes de bras d'honneur réitérés en réunion officielle du CSE SOPRA STERIA GROUP d'élu Traid Union à l'égard d'éluées femmes d'autres syndicats ...
4. qui dénigre des élus actifs dans l'entreprise chaque fois qu'il est gêné par une demande de droit ...
5. qui peut mettre ainsi l'entreprise et ses salariés en péril ... par ses excès et ses abus sur certains salariés ... y compris lorsqu'il reproche à une infirmière ses doutes qu'elle ait pu contacter un inspecteur du travail ...



Lorsque le syndicat AVENIR interpelle la direction, ses protégés Traid Union & Cie attaquent le syndicat AVENIR et ses représentants et les agressent par tous les moyens diffamatoires et les combines machiavéliques tant dans l'entreprise qu'auprès des autorités. Ceci ne peut prospérer. Le syndicat AVENIR porte plainte pénalement et laisse aux autorités le soin d'enquêter sur les dérives démontrées notamment par les bras d'honneur impunis !

1^{er} mai 2023

Avenir sopra-steria

100% Salariés, Indépendants et Engagés

Récemment, un élu Traid Union s'est vanté à l'entrée de la réunion du CSE qu'il est facile de prétendre un harcèlement et il a conseillé à ses collègues de jouer là-dessus.

Un élu en a été témoin et en a fait état dans la réunion du CSE immédiatement.

L'élu Traid Union a dû admettre ses méfaits mais a reproché aux élus d'en avoir parlé alors que ceci s'est déroulé dans le hall d'entrée et en dehors de la réunion du CSE. La direction était perplexe !

C'est cela la réalité du slogan Traid Union « vous défendre autrement », c'est en réalité un bras d'honneur aux salariés et aux valeurs humaines et républicaines. C'est honteux.

Tout leur est permis, insulter, mentir, accuser, diffamer, déformer les faits dans les PV du CSE, faire des gestes de bras d'honneur en réunion ...

En fonction des agissements de déformation de la vérité avec pour le moins la complaisance de l'employeur, la question d'indépendance de Traid Union doit être soumise à la justice à nouveau dans l'intérêt des salariés.

En effet, lorsque la question d'indépendance de Traid Union a été présentée au Tribunal d'Instance de Versailles il y a quelques années, ce tribunal a statué par jugement sur l'absence de démonstration d'indépendance de cet organisme vis-à-vis de l'employeur et a annulé en conséquence la désignation du représentant Traid Union .

Il est à craindre que Traid Union soit révélé être le syndicat des bras d'honneur aux droits des salariés et aux valeurs républicaines. Quel(le) salarié(e) accepterait un syndicat de bras d'honneur couvert par l'employeur pour représenter ses droits ?

Depuis 2006, le syndicat AVENIR est le syndicat de confiance des salariés et leur permet de repérer les représentants du personnel compromis et affidés à la direction.

Dans son dernier tract, Traid Union accuse le syndicat AVENIR de mettre régulièrement en cause le professionnalisme, la probité et l'intelligence de la direction ... soit exactement les termes d'un courrier non-public du directeur général au syndicat AVENIR ... Ainsi Traid Union accède par télépathie aux idées et aux envies de l'employeur ... Etonnant ? N'est-il pas ? ... C'est magique !

Alors que la direction et ses affidés dénigrent AVENIR, notre syndicat s'attache à obtenir vos droits non seulement par les moyens internes ... ou les saisines prud'homales mais également pour vos droits collectifs structurants et nous avons entamé une procédure collective importante concernant :

1. Les entretiens professionnels obligatoires et vos droits qui en découlent
2. Les primes sur objectifs / les salaires variables
3. Le temps de travail
4. Les droits des salariés en forfait jours
5. La sécurité santé des salariés et les obligations en la matière

...

Après mise en demeure fin janvier 2023, l'assignation sera délivrée en juin 2023 et les dés seront lancés. **Le syndicat AVENIR est étanche aux agressions et aux pressions de l'employeur ... Il le restera pour permettre aux salariés d'avoir une référence fiable.**

<http://avenir-soprasteria.com>

06.06.40.48.82

info@avenir-soprasteria.com



Pour un 1^{er} Mai historique ... Y en a marre !